# Charte réseau Cramia

## *Préambule*

*Le Réseau Cramia rassemble des structures d'accueil de l'enfance engagées dans le développement de pratiques pédagogiques durables et tournées vers l'avenir.*
*Le présent document a pour but de définir les conditions requises pour adhérer au réseau Cramia ainsi que les valeurs communes qu'il véhicule.*

## 1. Formation

Les institutions souhaitant adhérer au réseau Cramia doivent suivre une formation de base de **16h** proposée par Cramia. A la suite de cette formation, les institutions formées reçoivent une attestation valable 2 ans.

Les institutions faisant partie du réseau doivent renouveler leur attestation durant l'année civile de la date d'échéance présente sur le document. Pour ce faire, elles doivent participer un à un cours de suivi d'une durée de 2h proposé par Cramia.

La participation à ce cours de suivi renouvelle l'attestation pour 2 années supplémentaires.

## 2. Valeurs

Les institutions faisant partie du réseau Cramia s'engagent à véhiculer les valeurs suivantes dans leur pratique éducative quotidienne :

### 2.1 Pédagogie par la nature

La nature est un espace particulièrement propice à l'acquisition de nouvelles compétences. L'extérieur offre un cadre riche et varié permettant à chacun de développer de nouveaux acquis. Le plein air permet également de diminuer le stress et d'améliorer le système immunitaire.

En outre, l'apprentissage en extérieur favorise : la créativité, l'éveil des sens, la confiance en soi, la coopération, la concentration et l'autonomie

La pédagogie par la nature, c'est également un moyen efficace de créer du lien avec le vivant. Cela permet de développer un sentiment d'appartenance à notre environnement. Ce lien constitue une base nécessaire pour quiconque souhaite adopter un mode de vie plus éco-responsable et durable.

Les institutions membres du réseau Cramia s'engagent à pratiquer la pédagogie par la nature fréquemment. Le tableau suivant propose une référence en matière de temps à passer au contact de la nature

| Fréquences de sorties en extérieur **par semaine**<br>*Avril à octobre // novembre à mars* | | | | |
|---|---|---|---|---|
| Type de sortie ⬇️ | Âge ➡️ | 1.5 à 2.5 ans | 2.5 à 4 ans | 4 à 6 ans |
| **Sortie cadrée**:<br>Moment de jeu dans un espace cadré et sécurisé. Par exemple jardin clôturé. | | 6h<br>4h | Libre | Libre |
| **Sortie libre :**<br>Sortie **libre** dans un espace naturel. Par exemple, **forêt**, balade sur un chemin de campagne, sauté dans les flaques, jouer dans la neige. Contre exemple, balade en milieu urbain, jardin clôturé. | | 1h<br>30 min | 6h<br>4h | 6h<br>4h |

## 2.2 Compétences 4C

Dans une société en constante évolution, les compétences dites « 4C » — **créativité**, **coopération**, **communication** et **pensée critique** — sont devenues essentielles pour relever les défis du XXIe siècle. Elles permettent aux enfants comme aux adultes de s'adapter, d'innover et de construire des solutions durables face aux enjeux sociaux et écologiques.

Ces compétences transversales ne se limitent pas aux apprentissages scolaires : elles sont des outils de vie, indispensables pour apprendre à réfléchir, interagir, s'adapter et innover de manière responsable.

Travailler les 4C dès le plus jeune âge, c'est offrir aux enfants les moyens de devenir des citoyens engagés, conscients de leur impact, capables de co-construire un futur plus juste, solidaire et durable.

Les institutions membres du réseau Cramia s'engagent à favoriser des pratiques permettant le développement des compétences 4C. Pour ce faire, elles effectuent notamment une réflexion sur l'aménagement, le matériel et le type d'activités proposées aux enfants.

## 2.3 Sensibilisation aux écrans

L'usage intensif des écrans dès le plus jeune âge perturbe le développement cognitif, émotionnel et social de l'enfant. Attention, langage, mémoire, sommeil et interactions humaines sont affectés, au détriment des apprentissages fondamentaux et de la construction de soi.

Cette surexposition, souvent banalisée, pose un véritable défi éducatif et sociétal. Elle interroge notre rapport au numérique et sa place dans l'éducation dans une société toujours digitalisée.

L'usage d'écrans chez les enfants est une question d'équilibre. L'enjeu n'est pas de rejeter les écrans, mais de penser leur usage de manière raisonnée, accompagnée et adaptée en fonction de l'âge de l'enfant.

L'éducation numérique doit se construire en conjuguant les bénéfices de la technologie et une conscience claire des limites sur le développement de l'enfant.

Les institutions membres du réseau Cramia sensibilisent les enfants, mais également les familles aux enjeux liés aux écrans.

# 3. Intégration dans le projet pédagogique

L'adhésion au réseau Cramia doit être inscrite dans le projet pédagogique de l'institution. Un extrait du passage évoquant le réseau doit être joint à la présente charte.

# 4. Communication visuelle

Les institutions membres du réseau Cramia acceptent de figurer sur le site internet ainsi que les réseaux sociaux de Cramia.

Les institutions membres du réseau Cramia peuvent, si elles le souhaitent, afficher le logo de Cramia sur leurs différents canaux de communications (site internet, e-mail, courrier).

# 5. Frais

L'adhésion au réseau Cramia n'engendre aucuns autres frais que ceux générés par la formation de base et les formations de suivis.

# 6. Résiliation

## 6.1 Non respect des directives

En cas de non-respect des directives énumérées dans le présent document, Cramia peut décider de retirer l'adhésion au réseau à l'institution en question.

## 6.2 Non renouvellement de l'attestation de formation

En cas de non-renouvellement de l'attestation de formation, l'adhésion au réseau Cramia sera retirée à l'institution en question.

## 6.3 Possibilité de résiliation pour les institutions

Les institutions ne souhaitant plus faire partie du réseau Cramia peuvent s'en retirer à tout moment en adressant une demande de résiliation par courrier ou e-mail à Cramia. L'adhésion sera retirée à la fin du mois de la date à laquelle le courrier est émis.

# 7. Modifications

Cramia se réserve le droit de modifier la présente charte. Dans ce cas, les institutions membres du réseau seront informées et auront la possibilité d'adhérer ou non aux nouveaux critères.

Annexes :
-Attestation de formation
-Extrait du projet pédagogique